

Avis de santé publique

Attaque d'un renard à Rankin Inlet

2 mai 2023

Rankin Inlet, Nunavut

Le ministère de la Santé informe la population de Rankin Inlet qu'un renard a attaqué deux chiens domestiques le 30 avril 2023. Suivant l'incident, un test de dépistage de la rage a été fait sur le renard. L'un des chiens sera euthanasié; l'autre est en quarantaine et sous surveillance pour la manifestation éventuelle de signes de la rage.

Étant donné que la rage est une maladie dangereuse, nous conseillons à toute la population d'être à l'affût de la présence de renards dans les environs.

En cas de morsure ou de griffure par un renard ou un chien, vous devez **immédiatement** vous rendre au centre de santé et signaler l'incident, car une infection à la rage est presque toujours mortelle. C'est pourquoi un traitement doit rapidement être entrepris après l'exposition.

Observez également le comportement des animaux domestiques qui passent la majorité de leur temps attachés dehors afin d'y déceler tout changement ou éventuels symptômes de la rage : comportement inhabituel, titubation, présence d'écume à la gueule, tendance à s'étouffer et émission de sons étranges. Si vous voyez un animal qui présente ces symptômes, évitez-le et signalez-le à votre bureau de l'hygiène du milieu ou au bureau des agents de conservation.

Par ailleurs, si vous apercevez un renard ou un loup errant dans les environs, communiquez avec le bureau de conservation au 867 645-8084. Enfin, si votre chien a été en contact avec un renard ou un loup, appelez votre bureau d'hygiène du milieu au 867 645-6660.

###

Danarae Sommerville
Directrice intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
dsommerville1@gov.nu.ca

Communications